

A.A.W.
Commission digue
Objet : l'accès à la plage

Le 19 mars 2009

Monsieur le Maire,

Comme vous l'aviez demandé, la commission digue s'est réunie ces jours-ci pour vous soumettre des propositions sur les possibilités d'accès à la plage pour la saison prochaine.

La tempête du mois de Mars 2007 a provoqué l'écroulement du perré à 2 endroits situés entre le 3^{ème} et le 4^{ème} escalier qui ont fait l'objet de mesures conservatoires en Mai 2008.

Mais depuis cette tempête, le perré n'a pratiquement plus bougé, ce qui est assez logique, étant donné que la digue a cédé sous la pression des eaux souterraines ayant provoqué la déstabilisation des palplanches et non pas la force des vagues comme on l'avait affirmé a priori.

On a d'ailleurs la confirmation par les 2 croquis figurant dans le devis d'Euro-Engeneering établi pour réaliser les mesures conservatoires, un an après les tempêtes et qui sont joints à ce dossier :

- Le premier donne le profil de la digue avec les escaliers et les zones à réparer.
- Le deuxième permet de mieux situer ces zones qui sont les mêmes que celles indiquées dans le constat fait par Mr Dorp en Avril 2.007 ,soit un an auparavant montrant ainsi que le perré n'avait pas bougé .

Quant aux sources , elles doivent toujours continuer à couler vers la digue mais, aujourd'hui, elles peuvent s'évacuer là où le perré s'est écroulé.

Par contre, les enrochements apportés pour colmater ces 2 brèches débordent de la digue de 10 à 15 mètres, jouant en quelque sorte le rôle d'un mini épi :: on constate que les courants longeant la digue, qui étaient responsables des alternances d'ensablement et de désensablement du pied du perré avant son effondrement fonction du sens des vents sont déviés par ces rochers.

C'est certainement la raison pour laquelle, les vents du Nord favorisant l'ensablement, le bas du perré du côté du Blanc-Nez (du 1^{er} au 3^{ème} escalier au minimum) est aujourd'hui ensablé, le sable montant jusqu'à la 1^{ère} et même la 2^{ème} marche des escaliers.(Photos 1-2-3-4)
.Inversement, du côté du Gris-Nez, comme il n'y a plus de rechargement par les vents du Nord , le bas du perré est désensablé rendant difficile l'accès à la plage obligeant de passer au-dessus des rochers qui ont été apportés en Février 2007 pour protéger les palplanches alors que , de l'autre coté des « mini-épis » ils sont ensevelis dans le sable (Photos 5-6-7-8)

Quelles sont aujourd'hui les possibilités d'accès à la plage par les escaliers ?

1- Les 2 premiers escaliers

Comme nous venons de le voir, ils sont toujours accessibles. Il y a simplement à surveiller le niveau d'ensablement car il pourrait tout de même se produire un changement de courant à la suite d'une tempête.

2-Le 3^{ème} escalier face à la rue des tennis

Comme le montre les photos 9 et 10, il est intact ainsi que le perré qui l'encadre, sur 10 à 15 mètres de chaque côté. On l'avait fermé quand on a mis des rochers sur le haut de la digue pour protéger les immeubles.

Mais comme on est rassuré aujourd'hui sur la stabilité de la digue à cet endroit, on devrait pouvoir le remettre en service : le sable est au niveau de la 1^{ère} marche, du fait qu'il est également au nord des rochers. Comme les deux premiers escaliers

Il suffira d'enlever les quelques rochers mis devant cet escalier, ou peut-être simplement les reculer pour libérer le passage si on désire maintenir la protection du square contre les vagues, les jours de tempête.

On aura tout de même intérêt à contrôler régulièrement les perrés voisins au cas où il apparaîtrait une fissure mais cela semble peu probable.

Il est intéressant de le remettre en service car il est situé au milieu de la digue, là où on avait envisagé d'installer une passerelle au dessus des rochers.

3-Le 4^{ème} escalier (square du Gris-Nez)

Il a été démolé étant situé dans la zone sinistrée et aujourd'hui, il est recouvert par les rochers

4-Le 5^{ème} escalier et la descente à bateaux

Comme nous l'avons indiqué (photos 7-8) cette deuxième partie de la digue est sous l'influence des vents du Gris-Nez responsables d'un désensablement plus ou moins important. Il peut y avoir de temps en temps un léger réensablement mais en général, il faut faire de véritables acrobaties pour accéder à la plage.

Il y a 2 ans, après de nombreuses démarches, on avait obtenu de la mairie que l'on mette du béton, à l'extrémité de la descente à bateau, mais par économie, la quantité apportée a été très modeste. Comme on peut le constater cela a l'avantage aujourd'hui de montrer que ce béton est toujours en place avec seulement une très légère fente à 1 endroit. (Photos 11-12)

Tenant compte de cette expérience, on doit pouvoir récupérer ces 2 accès à la plage avec plusieurs toupies de béton. (au minimum 2,) Par sécurité ce béton serait coulé sur un treillis soudé .

C

ela ne devrait pas représenter une grosse dépense. au prix actuel du béton (100€ le m3 rendu) et on aurait l'avantage de retrouver un accès direct à la plage du côté du Gris-Nez au lieu d'être obligé d'aller à l'autre bout de la digue

L'accès à la plage en bout de digue vers le Gris-nez

Sur le plan touristique, cet accès à la plage du Gris Nez au bout de la digue nous semble très important, pouvant compenser en partie le triste aspect de notre digue avec ses rochers.

C'est la raison pour laquelle Eden 62 avait installé un escalier en bois, 200 mètres après la dune d'aval, permettant également l'accès à la plage pour le camping. Mais cet escalier, ayant été démolé 2 ou 3 fois cet été aux grandes marées, il est envisagé maintenant de ne pas le refaire .

De plus, quand on se promène vers le Gris Nez, , si on ne tient pas compte de l'heure des marées, on peut être bloqué à marée haute par les rochers face à lamer et être obligé d'escalader les rochers. du bout de la digue(photos13-14)

Il y a déjà 3 ans, nous avons pris contact avec les services techniques de la mairie de Calais qui réalisait des travaux importants dans ce domaine. Et ils nous avaient conseillé de prendre contact avec la Sté Bois et Raisins. Le directeur de cette Entreprise venu sur place, nous a fait un devis sommaire se montant à 13.000 euros T.T.C. pour cet escalier devis que nous avons transmis à cette époque à la Mairie. mais auquel il n'a pas été donné suite

Aujourd'hui ,comme vous avez pu le constater à la visite du site de Wissant plusieurs services de l'administration sont concernés par cette opération et il y aurait peut-être une possibilité de financement ?

Mais cet escalier est sur le domaine du Conservatoire, et il arrive sur la plage donc sur le domaine maritime obligeant peut-être à prendre également contact avec la direction de la D.D.E. à Arras pour pouvoir le réaliser ?

Il faudra certainement faire de nombreuses démarches par la mairie avant d'avoir le feu vert mais nous ne pouvons que vous encourager à les faire dans l'intérêt de Wissant t

La descente à bateaux derrière le poste de secours

Nous espérons que la Mairie aura les crédits nécessaires pour la refaire avant la saison estivale car elle représente le seul accès valable pour les parents ayant des enfants en poussette et pour les personnes handicapées.

L'encochement de la promenade

Il faut reconnaître qu'il a été décidé en catastrophe dans les jours qui ont suivi la tempête de mars 2007 et même peut-être le soir même de la tempête, par les responsables du S.M.B.C, affolés devant l'importance des dégâts et le risque de voir par la suite le reste de la digue s'écrouler et les immeubles endommagés

Aujourd'hui, 2 ans après le sinistre, on peut être relativement rassuré surtout si on reconnaît que le perré s'est écroulé par la poussée des eaux de l'intérieur et non pas par la force des vagues

C'est pourquoi on doit s'interroger sur l'intérêt de conserver une muraille aussi importante pour protéger les villas ?

En fait, quelle est son rôle aujourd'hui ?

Il est limité à empêcher la mer de venir sur la digue, les jours de grande tempête et si les vagues sont très fortes de pénétrer éventuellement dans les villas : elle remplace simplement un muret de 1 mètre 50 de haut (celui de la digue ne fait que 60 cm alors qu'il avait été initialement prévu à 80 cm) ce qui n'est même plus exact du fait qu'à certains endroits, les rochers se sont enfoncés dans le remblai par leur poids, le macadam de la promenade ayant été cassé lorsqu'on a ballé les rochers des camions sans précaution

Naturellement, il ne peut être question aujourd'hui de les enlever mais tout au moins d'en réduire la largeur et même pourquoi pas la hauteur ?

C'est certainement une question qui devra se poser si la reconstruction de la digue ne peut être envisagée avant X années ? car on n'a aucun intérêt sur le plan touristique à conserver un banc de rochers aussi important qui défigure notre digue même par précaution s'il est reconnu que cela n'est pas utile

Les rochers que l'on pourrait ainsi récupérer pourraient servir à protéger le Bas-Moulin en demandant même à Leblanc de participer à l'opération car il doit être concerné juridiquement par la protection de son lotissement

3) le bas de l'estran
du côté du Gros Nez avant 2.008



Photo

N° 7

en bas de l'escalier de la Rue des Pêcheurs
(N° 5)



Photo

↳

N° 8

la descente à Batrouse